



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2016-026

PUBLIÉ LE 15 JUIN 2016

Sommaire

DDFIP

32-2016-06-01-035 - delegation de signature responsable PGP et adjoints 01 06 2016 (2 pages)

Page 3

DDFIP

32-2016-06-01-035

delegation de signature responsable PGP et adjoints 01 06
2016

delegation de signature responsable PGP et adjoints 01 06 2016



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

AUCH, le 1^{er} juin 2016

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

2, place Jean-David
CS 80302
32007 AUCH Cédex

**Décision de délégation générale de signature
au responsable du pôle gestion publique et à ses adjointes**

L'administrateur général des finances publiques,

directeur départemental des finances publiques du GERS

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du Gers ;

Vu le décret du 4 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-Claude HERNANDEZ, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du Gers ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 17 décembre 2015 fixant au 1^{er} juin 2016 la date d'installation de M. Jean-Claude HERNANDEZ dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du Gers

Décide :

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

Mme Sophie BAILLARGEAU, Administratrice des Finances Publiques Adjointe, chef de Pôle Gestion Publique

Celle-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Elle est autorisée à agir en justice et à effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Semblable délégation de signature est donnée à Mme Valérie MASSE, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, Chef de division secteur Etat et Missions domaniales, et à Arnaud BRIAL, Inspecteur Principal des Finances Publiques, Chef de division secteur public local, en cas d'empêchement de ma part et de celle de Mme Sophie BAILLARGEAU, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Article 3 – La présente décision prend effet le 1^{er} juin 2016.

Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département.

AUCH, le 1^{er} juin 2016.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,

*Le Directeur Départemental des
Finances Publiques du Gers*

Jean-Claude HERNANDEZ

Jean-Claude HERNANDEZ
Administrateur Général
des Finances Publiques